

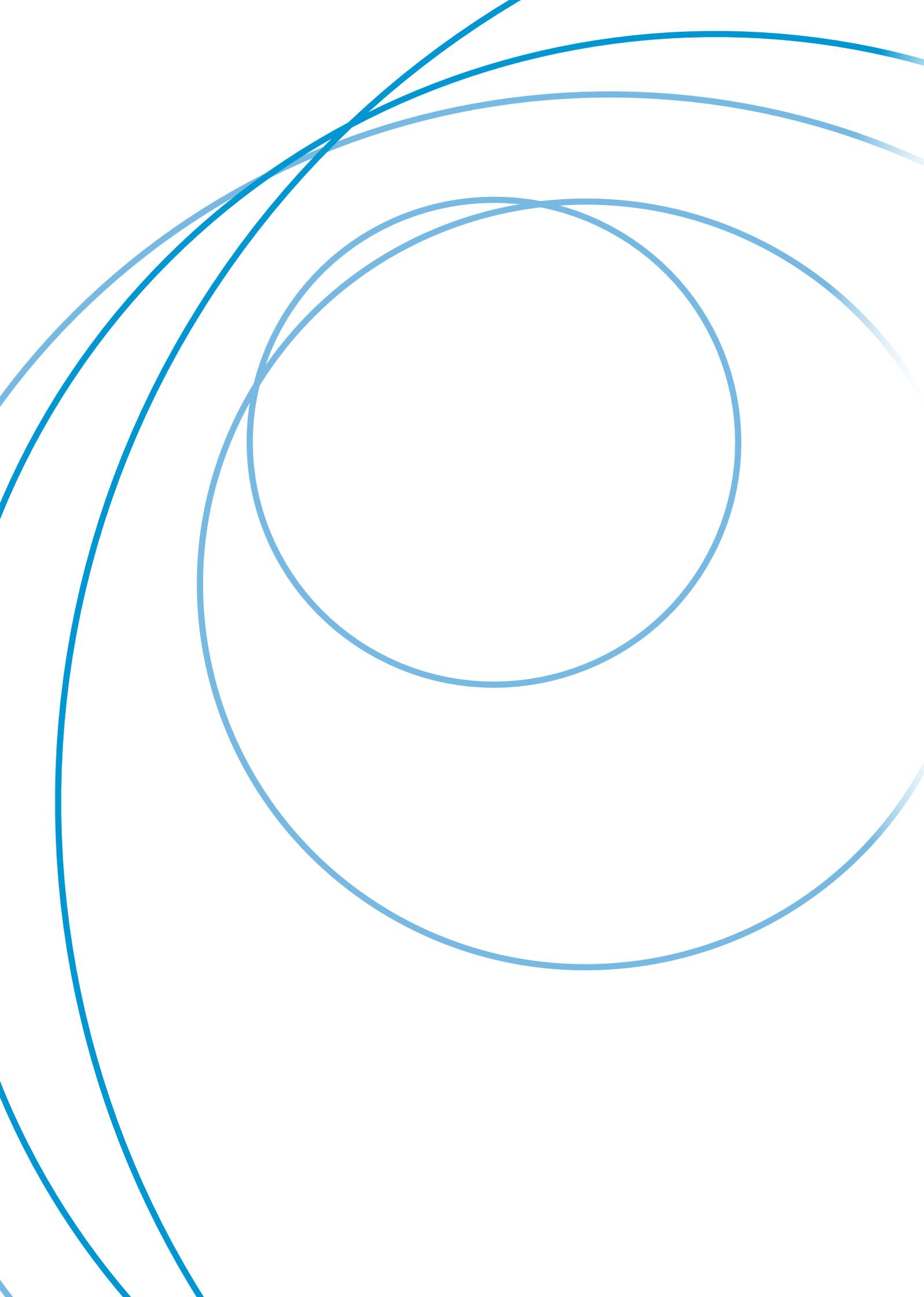


— OCÉAN INDIEN

Stratégie régionale
2019-2023

#MondeEnCommun



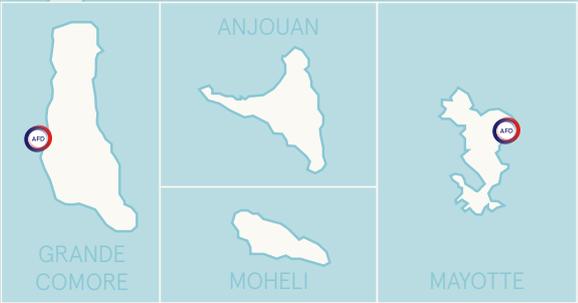
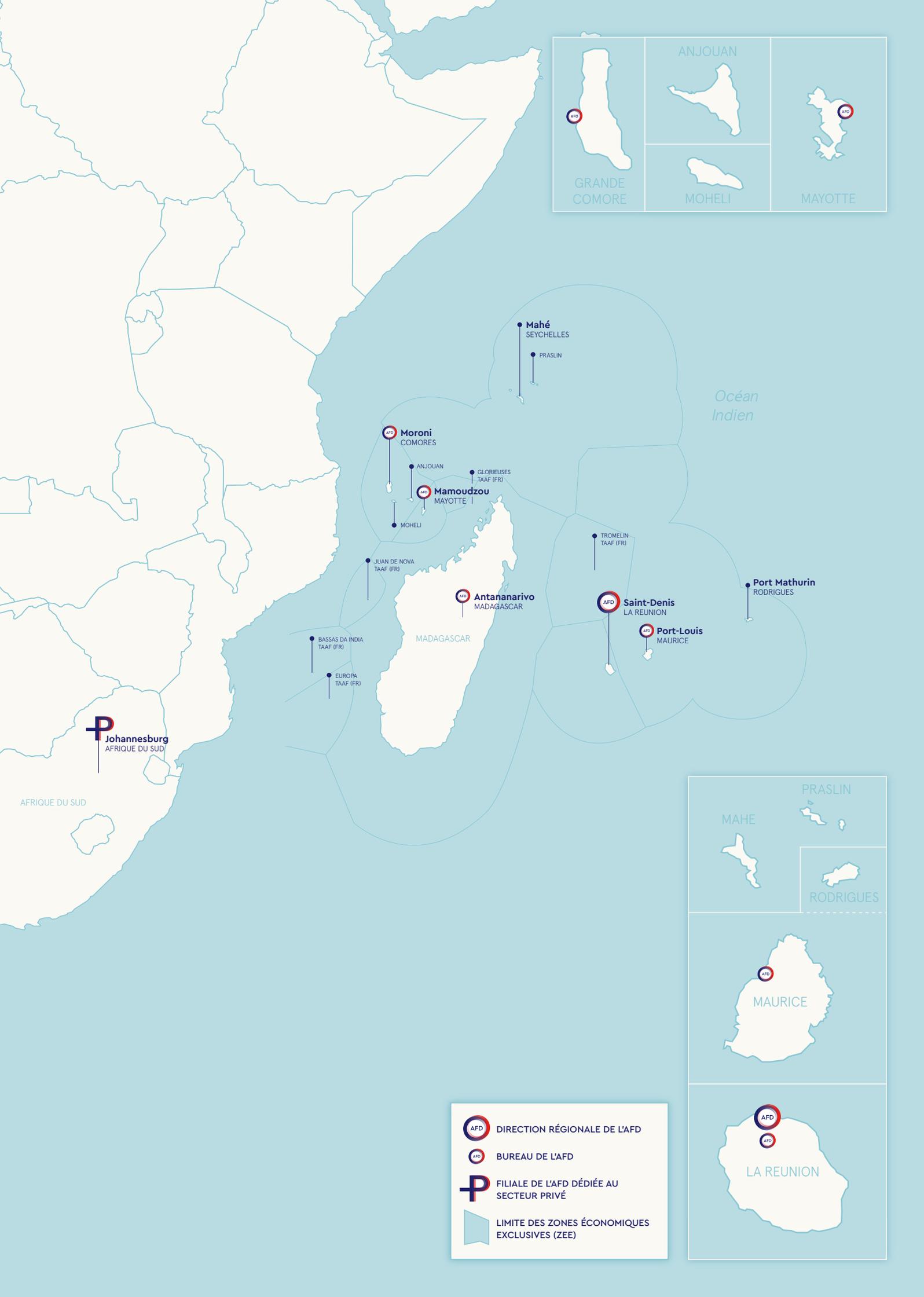


Préface

Lors du **Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 8 février 2018**, le gouvernement s'est engagé à renforcer l'insertion des territoires ultramarins dans leur bassin régional en soutenant des projets de coopération partagés avec les États voisins. **La mesure n°14 du relevé de conclusions prévoyait ainsi que le Groupe Agence Française de Développement (AFD) définisse une stratégie par bassin océanique et réorganise son réseau.**

En 2018, le Groupe AFD a procédé à une profonde refonte de son corpus stratégique en adoptant son nouveau **Plan d'Orientation Stratégique (POS) pour la période 2018-2022**, qui traduit les Objectifs du développement durable (ODD) en six grandes transitions et cinq engagements. En déclinaison, le Département Trois Océans dont le périmètre rassemble des territoires d'Outre-mer et des États étrangers des océans Indien, Pacifique et Atlantique a adopté sa nouvelle **stratégie « Trois Océans » pour 2019-2022**. C'est dans ce cadre renouvelé que s'inscrivent les trois stratégies régionales océans Indien, Atlantique et Pacifique.

La Direction régionale océan Indien (DROI) est basée à Saint-Denis depuis septembre 2018. La stratégie régionale du Groupe définit les **problématiques communes à l'ensemble des territoires du bassin. Elle oriente les stratégies-pays à Madagascar, à Maurice, aux Comores, à Mayotte, à La Réunion et aux Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF), qui demeurent les documents stratégiques adaptés aux enjeux locaux**. La DROI développe grâce à son réseau d'agences des activités de coopération visant à **mutualiser des moyens, à limiter la propagation d'externalités négatives** d'un territoire aux autres et à **partager des savoir-faire relatifs à des sujets d'intérêt commun**.



-  DIRECTION RÉGIONALE DE L'AFD
-  BUREAU DE L'AFD
-  FILIALE DE L'AFD DÉDIÉE AU SECTEUR PRIVÉ
-  LIMITE DES ZONES ÉCONOMIQUES EXCLUSIVES (ZEE)

Océan Indien

P Johannesburg
AFRIQUE DU SUD

AFRIQUE DU SUD

AFD Moroni
COMORES

ANJOUAN

AFD Mamoudzou
MAYOTTE

MOHELI

AFD Mahé
SEYCHELLES

PRASLIN

GLORIEUSES
TAAF (FR)

JUAN DE NOVA
TAAF (FR)

AFD Antananarivo
MADAGASCAR

MADAGASCAR

BASSAS DA INDIA
TAAF (FR)

EUROPA
TAAF (FR)

TROMELIN
TAAF (FR)

AFD Saint-Denis
LA REUNION

AFD Port-Louis
MAURICE

Port Mathurin
RODRIGUES

PRASLIN

MAHE

RODRIGUES

MAURICE

LA REUNION

TABLE DES MATIÈRES

1. CONTEXTE, ENJEUX ET PRÉSENTATION DE LA DIRECTION RÉGIONALE OCÉAN INDIEN	4
1.1. Contexte.....	4
1.2. Enjeux	4
1.3. La Direction Régionale océan Indien et le réseau du Groupe	6
2. UNE STRATÉGIE RÉGIONALE ARTICULÉE AUTOUR DE QUATRE PRIORITÉS	7
2.1. Encourager le développement durable des filières de l'économie bleue, verte et circulaire par une approche écologiquement responsable	8
2.2. Construire des sociétés inclusives au service des populations	8
2.3. Favoriser un cadre de gouvernance publique plus protecteur	9
2.4. Faciliter l'intégration équilibrée des îles de la France de l'océan Indien dans leur bassin	9
3. MULTIPLIER LES INITIATIVES PARTENARIALES	10
3.1. Consolider les synergies avec les acteurs français au niveau régional	10
3.2. Renforcer les partenariats avec les organisations régionales	10
3.3. Mobiliser le réseau des bailleurs de fonds dans une projection régionale	10
3.4. Associer les acteurs non-traditionnels	10
3.5. Contribuer à une meilleure connaissance des dynamiques régionales.....	11
4. MODALITÉS D'INTERVENTION	11
4.1. Ressources et outils	11
4.2. Cadre de redevabilité et dispositif de suivi-évaluation	12
4. ANNEXES	14
1. Cadre logique de la stratégie océan Indien.....	14
2. Caractéristiques générales des territoires : populations, économies, inégalités.....	17
3. Principales inégalités de genre constatées et cartographie des acteurs	19
4. Principales observations constatées du changement climatique, tendances et effets à venir	21
5. Bilan des activités du Groupe dans l'océan Indien (2015-2018)	23
LISTES DES SIGLES	29

1.

CONTEXTE, ENJEUX ET PRÉSENTATION DE LA DIRECTION RÉGIONALE OCÉAN INDIEN

1.1. CONTEXTE

Bordé à l'ouest par l'Afrique orientale, cerclé au nord par la péninsule asiatique, au sud par l'Antarctique, **le sud-ouest de l'océan Indien comprend sept territoires aux statuts et aux niveaux de vie très variables**¹, avec deux pays moins avancés (Madagascar, Comores), un pays à revenu intermédiaire (Maurice), un pays à haut revenu (Seychelles²) et trois collectivités d'Outre-mer françaises (La Réunion, Mayotte, Terres Australes et Antarctiques Françaises, seul territoire sans population permanente³). **Carrefour de peuples originaires des continents africain, asiatique et européen**, où plusieurs religions se côtoient (hindouisme, islam, christianisme), l'espace « Indianocéanique » a la particularité de se reconnaître dans un espace francophone. L'Union des Comores, Madagascar, Maurice et les Seychelles comptent parmi les membres de plein droit de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF). Ils ont mis en place la Commission de l'océan Indien (COI) en 1982, l'une des rares organisations multilatérales du Sud dont la France est membre de plein exercice. Elle représente une **communauté de 28,5 millions de personnes (dont 25,6 millions pour la « Grande île »)**.

Dans cette région stratégique du monde par laquelle transite un tiers des trafics maritimes et pétroliers mondiaux, **la France compte 1,2 million de résidents et occupe une zone économique exclusive (ZEE) de 2,8 millions km²** (le quart de la ZEE totale française). Avec des niveaux de vie supérieurs à leurs voisins, excepté Les Seychelles, un statut de région ultrapériphérique de l'Union européenne (RUP) leur donnant accès aux fonds européens de coopération régionale et la présence d'une expertise publique et privée de qualité sur leurs territoires, les collectivités françaises de La Réunion et Mayotte peuvent appuyer les dynamiques de transition sur des enjeux économiques, environnementaux, sociaux et sécuritaires communs. En tant que Pays pauvres prioritaires (PPP), **Madagascar et les Comores restent, dans cette zone, deux des pays prioritaires de la politique de développement et de solidarité internationale de la France (CICID 2018)**.

1.2. ENJEUX

Des enjeux communs invitent à penser un développement régional de bassin pour faire dialoguer les territoires et contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations. Cet « affectio societatis de bassin » repose sur la conscience, dans les pays de cette zone, d'une exposition partagée à un ensemble de vulnérabilités et sur le sentiment d'appartenance à une communauté de destins économique, culturel et sociétal, porteuse de réelles opportunités de développement durable.

Au plan des vulnérabilités, cette zone composée de Petits États et Territoires Insulaires (PETI)⁴ et de l'« île-continent » de Madagascar est **en première ligne face aux conséquences du dérèglement climatique**⁵ (montée des eaux, modification du trait de côte, salinisation des nappes phréatiques, modification des températures moyennes). **Cette région est par ailleurs la troisième zone au monde la plus exposée aux risques naturels** (cyclones, séismes, inondations, sécheresses) dont certains sont aggravés par le changement climatique.

Concernant l'enjeu environnemental, Madagascar et les îles de l'océan Indien bénéficient d'une **reconnaissance internationale par la richesse de leurs écosystèmes et de la biodiversité exceptionnelle** de ces îles avec un fort taux d'endémisme, tant terrestre que marin. C'est l'un des 34 points chauds de la biodiversité mondiale ou « hotspots » identifiés par Conservation International. La zone de l'océan Indien occidental est précieuse car elle représente l'une des zones océaniques les moins perturbées sur le plan écologique. La préservation de cette biodiversité terrestre et marine rare est corrélée à la **lutte contre les menaces auxquelles la zone est exposée**, en lien avec l'activité humaine (lutte contre la pollution, assainissement des eaux usées, gestion des déchets effectives, pratiques agro-écologiques, préservation des écosystèmes côtiers sensibles, lutte contre la surpêche, etc.).

¹ Voir annexe n°2 – Caractéristiques générales des territoires : populations, économies et inégalités.

² Sorti le 01/01/2018 du Comité d'Aide au Développement de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique en raison de son niveau de développement.

³ Les Terres Australes et Antarctiques Françaises regroupent cinq districts : l'archipel de Crozet, l'archipel des Kerguelen, les îles Saint-Paul et Amsterdam, la terre Adélie et les îles Eparses (l'archipel des Glorieuses, Juan de Nova, Europa, Bassas da India, Tromelin). Environ 300 personnes vivent dans les TAAF, principalement des scientifiques et militaires, relayés à intervalle régulier.

⁴ C. Bouchard, C. (2006). Question de géographie et de développement : Petits États et territoires insulaires du sud-ouest de l'océan Indien, Cahiers de géographie du Québec, 50(141), pages 469–477.

⁵ Voir annexe n°4 – Principales observations constatées du changement climatique, tendances et effets à venir.

Sur le plan économique, ces territoires font face à des **vulnérabilités communes liées à leur insularité** (dépendance énergétique, ressources naturelles sous pression, inégalités sociales fortes, difficultés à réaliser des économies d'échelle, sous-équipements en infrastructures, éloignement des grandes routes commerciales), plus ou moins exacerbés selon le niveau de développement. L'appartenance à des zones de libre-échange distinctes (UE, COMESA) et une **faible connectivité maritime, aérienne et numérique** expliquent pour partie des **flux commerciaux intra-régionaux** faibles⁶. **Combiné à l'importation d'énergies fossiles**⁷, il en résulte une **dépendance de la région au commerce international**. L'essor de plusieurs filières économiques porteuses (économie bleue, verte ou circulaire) au plan régional repose sur la mise en place d'un cadre institutionnel incitatif au sein des États membres de la COI.

Dans le bassin, certains territoires connaissent une forte croissance démographique sous l'effet de leur solde naturel et/ou migratoire, quand d'autres observent un ralentissement. Les sociétés reposant sur des structures sociales inégalitaires et dont les services publics peinent à répondre aux enjeux (éducation, santé, justice)⁸ voient un effet direct sur l'accroissement rapide de la population. Agir en faveur **d'une offre d'enseignement cohérente avec les besoins d'emplois de la région et l'inclusion de la jeunesse** est un enjeu fort et commun. Développer des **services médicaux, vétérinaires et agronomiques complémentaires entre les îles et des mécanismes de réponse communs**, permet de lutter ensemble contre la propagation des maladies humaines, animales et végétales. La réduction des inégalités et l'inclusion des groupes les plus vulnérables constituent enfin des enjeux transversaux clés pour la stabilité et la cohésion de la région.

Sur le plan sécuritaire, la zone est exposée à différents risques : trafics de drogue, de bois précieux, d'espèces animales en voie d'extinction, pêches illégales, flux migratoires illégaux, ... Ces menaces pour la stabilité et la prospérité de la zone doivent trouver des réponses régionales **via des cadres de gouvernance publique communs** (sécurité des biens et personnes, coopération judiciaire, surveillance des ressources naturelles) que la COI et l'Association des États riverains de l'océan Indien (IORA) sont en mesure d'apporter.

Les États et territoires français composant le bassin disposent aussi **d'atouts** pour répondre aux défis des vulnérabilités et pour construire leur convergence vers un cadre régional de développement intégré et inclusif.

La zone Sud océan Indien dispose d'une **organisation régionale structurée, la COI**, mettant en œuvre plusieurs programmes soutenus par l'UE et l'AFD. S'appuyant souvent sur l'expertise et les talents français publics et privés opérant à partir de La Réunion⁹ et Mayotte (de manière encore marginale mais croissante), **la zone est fertile en compétences et expertises** fonctionnant assez aisément en réseaux, associations, clusters ou clubs permettant de poser des diagnostics partagés, d'élaborer des solutions en commun et de proposer des projets structurés aux bailleurs de fonds. Tous les pays de la zone bénéficient **d'infrastructures IT à haut débit**¹⁰ encourageant la connexion digitale.

Les acteurs publics et privés, notamment industriels et des services (bureaux d'études), sont de plus en plus connectés et se rencontrent dans des forums et séminaires régionaux¹¹, impulsés ou **appuyés par des réseaux tels l'Union des chambres de commerce et d'industrie de l'océan Indien (UCCIOI), l'Association internationale des villes et ports, l'Association des Iles-Vanilles** (pour la promotion des atouts touristiques de ces îles).

La **sphère publique locale de La Réunion et de Mayotte**¹² est présente dans des actions de développement à Madagascar et aux Comores. **Plusieurs acteurs de la sphère civile (OSC)**¹³ sont particulièrement actifs dans le champ de la sensibilisation aux effets du changement climatique, la préservation de la diversité biologique, la santé, l'éducation et l'insertion de la jeunesse ou encore le développement rural.

L'un des grands enjeux pour la zone réside dans **les perspectives de croissance inclusive à Madagascar**. Le potentiel de ce pays¹⁴ et les liens qui l'unissent aux autres îles de la zone conditionnent l'essor du développement du bassin. La stabilisation du cadre politique et macroéconomique de la Grande Île constitue un enjeu majeur pour l'essor des échanges entre les îles du sud-ouest océan Indien. L'un des grands objectifs à venir pour la région est de parvenir à développer le potentiel agricole

⁶ Direction régionale des douanes de La Réunion, Chiffres du commerce extérieur de La Réunion, 2018 : la part des échanges de biens avec les États de la COI dans le commerce extérieur de La Réunion en 2018 comptait pour seulement 3,1 % de ses échanges totaux.

⁷ Sauf pour Madagascar dont 86 % de l'énergie primaire résulte d'un approvisionnement local, reposant principalement sur la biomasse.

⁸ Voir annexe n°2 – Caractéristiques générales des territoires : populations, économies et inégalités.

⁹ CHU, ARS, Cyroi, Université de La Réunion, Institut Pasteur de Madagascar, CIRAD, IRD, Muséum d'Histoire naturelle, IFREMER, BRGM, Météo France, CIEP, CNRS.

¹⁰ Plusieurs câbles sous-marins en fibre optique desservent la zone et relient les îles entre elles et avec le continent africain.

¹¹ Foire économique régionale annuelle de l'océan Indien, Foire internationale de Madagascar, Rencontres régionales du développement durable, etc.

¹² Principalement conseil régional de La Réunion, conseil départemental de La Réunion et conseil départemental de Mayotte.

¹³ UICN, WWF, CI, Fondations malgache des aires protégées, Parc national de La Réunion, Parc marin de Mayotte, Kélonia, Play international, Apprentis d'Auteuil, etc.

et agroindustriel de l'île, auquel les entreprises et groupes structurés de La Réunion, Maurice et Mayotte doivent pouvoir concourir afin **d'améliorer l'offre alimentaire en produits locaux et s'assurer de débouchés dans les îles voisines.**

1.3. LA DIRECTION RÉGIONALE OCÉAN INDIEN ET LE RÉSEAU DU GROUPE

Incarnant la plateforme régionale de développement du Groupe AFD (Proparco, Expertise France), la **Direction régionale océan Indien (DROI) basée à Saint-Denis de La Réunion** couvre un réseau de cinq agences (Madagascar, La Réunion également en charge du suivi des TAAF, Mayotte, Comores, et Maurice, également compétente pour les Seychelles et les organisations régionales dont le siège est à Maurice¹⁵). Elle s'appuie sur le bureau régional de Proparco basé en Afrique du Sud pour les interventions en faveur du secteur privé dans les États étrangers.

L'AFD intervient **exclusivement en subvention aux Comores**. À Madagascar, elle intervient à la fois en subvention et en prêts¹⁶. Dans les autres géographies, le recours au prêt est privilégié dès lors que les conditions du recours à un endettement sont réunies. Dans les Outre-mer, Le Groupe est l'un des **principaux partenaires financiers des collectivités territoriales** dont elle finance les investissements sous forme d'appuis budgétaires ou de projets. Le Groupe finance également le secteur privé ultramarin dans une logique de subsidiarité et complémentarité avec le secteur bancaire local. Le Groupe peut également intervenir en subvention pour financer des prestations d'appuis-conseils, d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de renforcement de capacités, d'assistance technique ou des programmes de recherche. **Aux Seychelles**, l'AFD est

autorisée à soutenir des **projets de coopération régionale** et assurer la gestion de fonds délégués via la Commission de l'Océan Indien dans le cadre du mandat défini en juin 2018¹⁷. Dans les États étrangers, Proparco accompagne le secteur privé en mobilisant l'ensemble de ses outils d'intervention (prêts, fonds propres, garanties, etc.).

La Direction régionale définit les **enjeux et problématiques communes à l'ensemble des territoires du bassin** et développe grâce à son réseau d'agences des **activités de coopération visant à mutualiser des moyens** (entraide face aux catastrophes naturelles, complémentarités des infrastructures portuaires et aéroportuaires), à **limiter la propagation d'externalités négatives d'un territoire aux autres** (déchets maritimes, propagation de maladies) et à **partager des savoir-faire relatifs à un problème commun** (énergies renouvelables, érosion des zones côtières). Les stratégies-pays concourent localement à l'exécution de la stratégie régionale. Grâce à cette nouvelle organisation, le Groupe pourra renforcer le **rayonnement de la France** dans son environnement et amplifier la **valorisation des intérêts français ultramarins**.

¹⁴ Madagascar regorge d'atouts : sa situation géographique au cœur du bassin, la taille de son territoire et la diversité des sols et des climats, son potentiel notamment agricole et agro-industriel, son exceptionnelle biodiversité.

¹⁵ Les organisations régionales ayant leur siège à Port-Louis sont : la COI, l'IORA, l'Union des Chambres de commerce et d'industrie de l'océan Indien (UCCIOI) et le Commonwealth Climate Finance Access Hub.

¹⁶ En moyenne à Madagascar, les subventions représentent 40 % des engagements annuels nouveaux et les prêts 60 %.

¹⁷ Co-secrétariat du CICID, 19 juin 2018.

The background features several overlapping, curved blue lines of varying shades, creating a dynamic, abstract design. The lines are primarily in shades of blue, with some appearing lighter and others darker, and they curve across the page from the top left towards the right.

2.

**UNE STRATÉGIE
RÉGIONALE ARTICULÉE
AUTOUR DE
QUATRE PRIORITÉS**

Le Plan d'Orientation Stratégique du Groupe (POS) (2018-2022) décline les conclusions du CICID du 8 février 2018 et traduit l'Agenda 2030, les Objectifs du développement durable (ODD) et l'Accord de Paris en cinq engagements et six transitions. La stratégie « Trois Océans » (2019-2022) précise les priorités dans les trois bassins océaniques. La stratégie régionale océan Indien du Groupe AFD s'inscrit dans ce cadre de référence, complété par les stratégies sectorielles du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, le Livre bleu Outre-mer (2018) et la « Trajectoire 5.0 »¹⁸ (2019) du Ministère des Outre-mer. Des synergies seront recherchées avec les Documents cadres de partenariats entre la France et les États de la zone quand ils existent, en bonne articulation avec les plans d'actions diplomatiques.

Dans l'océan Indien, le Groupe AFD, avec ses filiales Proparco et prochainement Expertise France, se donnera trois objectifs généraux traduisant trois transitions du POS et un objectif transversal¹⁹ :

- Encourager le **développement durable des filières de l'économie bleue, verte et circulaire** par une approche écologiquement responsable ;
- Construire des sociétés inclusives **au service des populations** ;
- Favoriser un cadre de gouvernance publique **plus protecteur** ;
- Faciliter **l'intégration des îles de la France de l'océan Indien** dans leur bassin.

Ces objectifs s'inscriront pleinement dans **l'engagement 100 % lien social** du POS qui vise à ce que chaque activité contribue au renforcement de la cohésion sociale, à la réduction des inégalités socio-économiques et de genre. Ils seront aussi cohérents avec **l'engagement 100 % Accord de Paris** selon lequel tout projet financé par l'AFD doit contribuer à une trajectoire de développement résiliente et bas-carbone. Le Groupe cherchera en particulier à maximiser les co-bénéfices climat des opérations qu'il finance, que ce soit en termes d'adaptation ou d'atténuation.

2.1. ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES FILIÈRES DE L'ÉCONOMIE BLEUE, VERTE ET CIRCULAIRE PAR UNE APPROCHE ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLE

Le Groupe contribuera à rendre les territoires plus résilients au changement climatique²⁰. Il cherchera à **promouvoir une meilleure gouvernance climatique (Objectif spécifique - OS1)** en appuyant la révision et la déclinaison opérationnelle des contributions nationales déterminées. Il mobilisera à cette fin la Facilité Adapt'action ainsi que la ligne d'appui-conseil dédiée aux Outre-mer et ses outils de financements en dons ou en prêts dans les différentes géographies pour appuyer des projets structurants dans le domaine de l'adaptation et de l'atténuation au changement climatique. Le Groupe cherchera à maximiser les co-bénéfices climat des opérations qu'il finance pour concourir à l'objectif d'être la première agence de développement au monde « 100 % Accords de Paris ».

Le Groupe contribuera à **atténuer l'impact des catastrophes naturelles par une réponse globale articulant connaissance, prévention, préparation et réponses (OS2)**. Le Groupe continuera à appuyer des initiatives telles que la Plateforme d'intervention régionale océan Indien (PIROI) de la Croix-Rouge Française en contribuant à la création d'un centre régional d'expertise sur les risques naturels et le changement climatique (PIROI Center) aux côtés de l'État, comme mentionné dans le Livre-bleu Outre-mer.

¹⁸ La « Trajectoire 5.0 » vise à faire des Outre-mer des territoires zéro carbone, zéro déchet, zéro intrant chimique, zéro vulnérabilité et zéro exclusion.

¹⁹ Voir annexe n°1 – cadre logique de la stratégie du Groupe AFD pour l'océan Indien.

²⁰ AFD, Stratégie « Trois Océans », priorité 1 : « Faire des Trois Océans des territoires 100 % Accord de Paris ».

Le Groupe renforcera significativement son action pour **la conservation, la restauration et la gestion durable de la diversité biologique (OS3)**, en ligne avec la révision des objectifs d'Aichi en 2020. En proposant une grande initiative en faveur de la biodiversité dans l'océan Indien à partir de 2020, il amplifiera son appui à la création et à la mise en réseau d'aires protégées, terrestres et marines et veillera à développer des projets incluant les enjeux ultramarins respectant la notion de corridor écologique entre les îles.

Enfin, le Groupe soutiendra la valorisation durable des ressources naturelles et **la structuration de filières de l'économie bleue** (pêche durable, infrastructures portuaires, chantiers navals, tourisme durable), **l'économie verte** (agro-écologie, sécurité alimentaire, énergies

renouvelables, développement urbain durable) **et l'économie circulaire** (circuits courts d'approvisionnement, réduction, collecte, gestion, traitement et recyclage des déchets, collecte et assainissement des eaux usées), **et participera à l'amélioration de la connectivité inter-îles tant physique que numérique (OS4)**. En soutenant le développement de l'économie bleue, l'AFD se positionne à l'avant-garde de la protection et de la valorisation des océans conformément à l'ODD 14 qui vise à conserver et exploiter de manière durable les océans. Le Groupe contribuera au financement d'un projet régional de gestion des plastiques en soutenant une approche socio-économique intégrée pour la filière collecte-traitement-recyclage. Ces filières contribueront à l'exportation des États de l'océan Indien et des DOM vers les marchés de l'Afrique continentale.

2.2. CONSTRUIRE DES SOCIÉTÉS INCLUSIVES AU SERVICE DES POPULATIONS

Le second objectif général vise à contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations et à renforcer la cohésion des sociétés de la région en tenant compte des dynamiques démographiques. À cette fin, le Groupe **financera le développement des filières d'enseignement performantes qui favorisent l'insertion professionnelle dans une logique de complémentarité de l'offre (OS1)** entre les territoires. Le Groupe pourra **soutenir le développement de filières de formations professionnelles initiales et continues et les dispositifs d'insertion professionnelle**, en particulier dans les secteurs de l'économie bleue et de l'économie verte. Il contribuera ainsi à la mesure n°4 du CICID orientée sur le renforcement de l'effort sur l'éducation, l'enseignement supérieur et professionnel, la recherche et l'innovation au profit de l'employabilité des jeunes.

Le Groupe cherchera à **renforcer le lien social et les solidarités intergénérationnelles par l'emploi décent, l'accès à des services de base de qualité et la promotion d'activités culturelles et sportives (OS2) en cohérence avec l'objectif 100 % lien social du POS**. Grande cause du quinquennat, la réduction des inégalités entre femmes et hommes constituera un axe d'intervention transversal majeur des projets financés par le Groupe dans la zone, particulièrement en matière d'accès à l'éducation, au marché de l'emploi ou à la création d'entreprises²¹.

Enfin, le Groupe poursuivra ses actions pour **réduire les inégalités sanitaires et limiter l'occurrence de maladies transmissibles humaines et animales dans une approche One Health²² entre les territoires du sud-ouest de l'océan Indien (OS3)**. Cet objectif fait de la sécurité sanitaire régionale une priorité.

²¹ Voir annexe n°3 sur les inégalités de genre dans les pays de la zone océan Indien.

²² L'approche « One Health » de l'Organisation Mondiale de la Santé promeut une approche intégrée de la santé publique, animale et environnementale aux échelles internationale et nationale. Elle vise notamment à mieux affronter les maladies émergentes à risque pandémique.

2.3. FAVORISER UN CADRE DE GOUVERNANCE PUBLIQUE PLUS PROTECTEUR

La mise en place à l'échelle régionale de modèles de gouvernance publique plus horizontaux doit favoriser le modèle démocratique et contribuer à la paix et la stabilité. La non-discrimination au sein des sociétés, l'efficacité de l'action publique, la redevabilité et la transparence des institutions, la liberté d'opinion notamment dans les médias auront des impacts positifs sur les enjeux des autres transitions²³.

Le Groupe soutiendra la mise en place d'un cadre de gouvernance publique régionale traitant de la sécurité et de la circulation des biens et des personnes, **de la question migratoire et des mobilités**. Ce cadre de gouvernance favorisera la coopération judiciaire et bénéficiera à

l'accroissement des échanges commerciaux au sein de la zone et avec le reste du monde (OS1).

Le Groupe appuiera également **le renforcement des capacités de la COI et de l'Indian Ocean Rim Association (IORA) dans leur rôle d'instance de dialogue entre les territoires de l'océan Indien (OS2)**, en cohérence avec le Livre-bleu Outre-mer qui vise à accroître la participation des DOM aux organisations régionales de proximité. À cette fin, Il soutiendra le financement de projets sous maîtrise d'ouvrage COI et IORA et s'emploiera à renforcer le modèle économique et les capacités opérationnelles de ces organisations.

2.4. FACILITER L'INTÉGRATION ÉQUILIBRÉE DES ÎLES DE LA FRANCE DE L'OCÉAN INDIEN DANS LEUR BASSIN

En conformité avec l'engagement du gouvernement de favoriser une meilleure intégration des territoires ultramarins dans leur environnement régional, le Groupe participera à la mise en cohérence des stratégies et actions de coopération régionale des acteurs publics français en s'appuyant sur **la plateforme de coopération de la France de l'océan Indien (PFCOI)** qui regroupe les représentants de l'État à La Réunion, à Mayotte et pour les TAAF, les exécutifs des trois collectivités territoriales françaises de la zone (Conseil régional de La Réunion, Conseils départementaux de Mayotte et de la Réunion) et l'ambassadeur de France délégué à la coopération régionale dans l'océan Indien.

Le Groupe contribuera à identifier et **promouvoir les talents économiques ultramarins** dans la zone en lien avec Business France, les chambres de commerce et d'industrie et leur regroupement régional, l'UCCIIOI, qui inclut les chambres consulaires de Mayotte et de La Réunion. Enfin, le Groupe cherchera à mobiliser l'expertise française ultramarine qualifiée dans les projets qu'il finance dans les États étrangers et pourra s'appuyer notamment sur Expertise France.

²³ AFD, Stratégie du Département « Trois Océans » : priorité 3.

The background features several overlapping, curved blue lines of varying shades, creating a dynamic, abstract design. The lines are primarily in shades of blue, with some appearing as thin outlines and others as solid bands.

3.

**MULTIPLIER
LES INITIATIVES
PARTENARIALES**

3.1. CONSOLIDER LES SYNERGIES AVEC LES ACTEURS FRANÇAIS AU NIVEAU RÉGIONAL

En étroite collaboration avec **les postes diplomatiques, l'Ambassadeur à la coopération régionale et les préfetures**, le Groupe contribuera à la stratégie française dans l'océan Indien à travers la mise en œuvre de la politique de développement et de solidarité internationale. Il contribuera activement à la **Plateforme de Coopération de la France de l'océan Indien** basée à Saint-Denis de La Réunion et s'emploiera à mettre en réseau et informer les acteurs publics et privés des projets et programmes auxquels le Groupe AFD participe dans la zone mais également dans les directions régionales voisines (Afrique Australe et Afrique de l'Est).

Le Groupe AFD privilégiera la voie partenariale dans ses activités. En déclinaison des conventions partenariales pouvant exister entre les sièges, il étudiera les modalités d'un fonctionnement plus intégré au niveau régional avec les établissements et opérateurs publics français (Agences régionales de santé, BRGM, CIEP, CIRAD, Météo France, Business France etc.). Il continuera à financer les investissements des **collectivités territoriales ultramarines** et à les accompagner dans des actions de coopération décentralisée avec leurs homologues du voisinage. Il poursuivra un dialogue de terrain avec la Banque des Territoires en Outre-mer pour des interventions conjointes.

3.2. RENFORCER LES PARTENARIATS AVEC LES ORGANISATIONS RÉGIONALES

L'AFD approfondira son partenariat avec la **Commission de l'océan Indien en accompagnant la mise en œuvre de son Plan de Développement Stratégique (2018-2021)**. Elle accroîtra le nombre de projets sous sa maîtrise d'ouvrage tout en veillant au maintien de sa capacité d'absorption, en lien avec les autres partenaires financiers. Elle financera de premières activités pour le compte de l'**Indian Ocean Rim Association** et contribuera à l'examen

favorable de la candidature de la France à cette organisation centrale dans l'espace « Indopacifique ». Elle poursuivra et consolidera son partenariat avec l'**UCCIOI** en encourageant la mise en réseau structurée des acteurs privés de l'intégration économique régionale (associations professionnelles, patronales, syndicales).

3.3. MOBILISER LE RÉSEAU DES BAILLEURS DE FONDS DANS UNE PROJECTION RÉGIONALE

L'AFD poursuivra le dialogue avec **l'Union Européenne** pour la mise en œuvre de l'enveloppe de FED régional dédiée à la COI afin d'articuler ses actions et de rechercher des impacts pour les secteurs à levier régional. Elle se positionnera en partenaire des **autorités de gestion des fonds structurels FEDER-INTERREG** (Préfecture de Mayotte, Région Réunion) en identifiant des secteurs d'intervention communs. Pour la programmation 2021-2027, Le Groupe présentera aux autorités de gestion son offre de services d'opérateur agréé pour la gestion des fonds européens de coopération et candidatera à la mise en œuvre des **enveloppes déléguées de FED/FEDER**.

Le Groupe poursuivra son dialogue avec **la Banque Mondiale** dans le cadre de sa coopération technique en ciblant des opérations communes dans une logique d'effet de levier. Il approfondira ses partenariats avec la **Banque Africaine de Développement**, le **Programme des Nations-Unies pour le Développement** et l'**Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture**. Il poursuivra son dialogue avec **l'Organisation Internationale de la Francophonie** et recherchera des partenariats opérationnels avec les bailleurs bilatéraux actifs dans la zone, notamment la KFW, la GIZ, la Chine et l'Inde.

3.4. ASSOCIER LES ACTEURS NON-TRADITIONNELS

Le Groupe accompagnera le **développement des activités du secteur privé**, en contribuant à l'internationalisation des groupes locaux et à la diffusion d'innovations croisées entre les territoires ultramarins et les États étrangers. Les implantations régionales de Proparco et de l'AFD coordonneront leurs actions pour soutenir la croissance des échanges économiques et commerciaux infra-zone ainsi qu'avec les pays du continent africain. **Le Groupe cherchera à agir sur les secteurs porteurs et le rapprochement des structures de représentation des milieux économiques des pays de la zone.**

Le Groupe appuiera les initiatives visant au regroupement d'associations d'industriels des pays de la zone, encouragées par l'UCCI. Proparco poursuivra ses efforts de prospection et de promotion des outils de financement des projets privés. Proparco et l'AFD coordonneront leurs efforts pour améliorer l'accès des groupes et bureaux d'études privés les plus dynamiques de la zone aux opportunités d'activités sur le continent africain en lien avec Business France. Des actions coordonnées viseront également les Fondations actives dans la zone ou à proximité, telles la **Fondation Aga Khan** ou la **Fondation Albert II de Monaco**, afin de constituer avec elles des mécanismes de financements innovants associant le secteur privé et les fondations.

3.5. CONTRIBUER À UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DES DYNAMIQUES RÉGIONALES

Les activités relatives à la production de connaissances qui s'inscrivent dans les priorités stratégiques du Groupe dans la région, bénéficieront de l'implication d'un chargé de mission régional économiste-prospectiviste. Il travaillera à une **prospectivité macroéconomique pour le sud-ouest océan Indien** et analysera les dynamiques économiques et sociologiques régionales, en partenariat avec les Universités et chercheurs des DOM et États de la zone, avec quelques think-tanks actifs²⁵, avec les agences de développement, les Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux de La Réunion et Mayotte. Ces activités participeront à une **meilleure compréhension des grands enjeux de développement, des dynamiques territoriales et économiques** à l'œuvre dans le bassin pour appuyer la prise de décision des décideurs. Elles contribueront également à faire **émerger des projets de développement cohérents** avec la stratégie du Groupe.

Dans la perspective de développement d'outils de dialogue de politique publique, le Groupe cherchera à renforcer ses liens avec les organismes de recherche, en particulier le CIRAD, l'IRD et l'Institut Pasteur. Il poursuivra ses échanges avec l'Université de La Réunion sur les questions de vulnérabilités et de résilience des petites économies insulaires de la région de l'océan Indien ainsi que sur les processus de construction et de mise en œuvre des politiques publiques. Par ailleurs, via ses activités et son réseau de partenaires, le Groupe sera en capacité **d'identifier des initiatives innovantes et potentiellement répliquables entre bassins océaniques** afin d'en faire bénéficier des territoires rencontrant des problématiques similaires.

²⁴ Exemples : #outremer, think-tank de la FEDOM, IRIS, Fondation James Michel pour l'Économie bleue.



4.

**MODALITÉS
D'INTERVENTION**

4.1 RESSOURCES ET OUTILS

Le Groupe mobilisera toute sa gamme d'outils d'intervention. **Les Comores et Madagascar mobiliseront la majorité des moyens en subventions** dévolus à la zone océan Indien. Dans les autres géographies, **le recours au prêt sera privilégié** dès lors que la situation financière de la contrepartie le permet. Le Groupe pourra intervenir en subvention pour financer des prestations d'appuis-conseils, d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de renforcement de capacités, d'assistance technique ou des programmes de recherche. Dans les États étrangers, Proparco mobilisera ses outils d'intervention (prêts, fonds propres, garanties, etc.) pour accompagner le secteur privé, notamment en matière d'énergie, de connectivité et d'agro-industrie. Pour concevoir des **projets multi-pays régionaux**, Le Groupe privilégiera les ressources en subvention du P209 en recherchant des effets de leviers en particulier avec le **Fonds Français pour l'environnement mondial (FFEM)**, les fonds européens (INTERREG, FED-ACP, FED-PTOM), le Fonds vert climat et les fonds verticaux en faveur de la biodiversité.

Le Groupe continuera à mobiliser la « **Facilité de Financement pour les Collectivités Locales** » (FICOL) pour accompagner des projets de coopération décentralisée entre une collectivité française et une collectivité étrangère. Il mobilisera le « **fonds d'expertise technique et d'échanges d'expériences** » (FEXTE) pour engager un

dialogue de politique publique avec un État demandeur d'une expertise française de proximité, sur le modèle du FEXTE Réunion-Maurice sur les énergies renouvelables. L'AFD pourra contribuer à **promouvoir les échanges commerciaux** des territoires de la zone en mobilisant le fonds d'appui du **Programme de Renforcement des Capacités Commerciales (PRCC)**, en collaboration avec les services économiques des ambassades de France. Elle développera des outils innovants, tel que le **prêt de contingence sur les catastrophes naturelles** mis en place à Madagascar avec la Banque Mondiale.

Pour les ONG, associations, syndicats, fondations et acteurs de l'économie sociale et solidaire français, l'AFD mettra à disposition son guichet « **Initiative Organisations de la société civile** », auquel seront éligibles tous les projets cohérents avec la stratégie régionale dans les États étrangers. En Outre-mer, seuls les projets dont l'objectif principal est l'éducation au développement ou la structuration et le renforcement de capacités des OSC ou plateformes associatives y seront éligibles.

4.2 CADRE DE REDEVABILITÉ ET DISPOSITIF DE SUIVI-ÉVALUATION

La stratégie océan Indien est traduite sous forme de **cadre logique en annexe n°1**. La finalité de la stratégie régionale répond à **trois objectifs généraux et un objectif transversal**, auxquels correspondent des **objectifs spécifiques mesurables et évaluables**, atteints au moyen d'activités.

Au niveau de la finalité figure un ensemble **d'indicateurs transversaux s'appliquant à toutes les activités du Groupe dans la région**. Ces indicateurs transversaux alimentent le **cadre de redevabilité de la stratégie « Trois Océans »** (2019-2022) et traduisent la **valeur ajoutée des activités régionales du Groupe** (nombre de projets transfrontaliers, valorisation de l'expertise française, nombre de projets et d'études en partenariat). Pour l'océan Indien, le Groupe se focalisera notamment sur les marqueurs suivants :

- Superficies en hectares bénéficiant de programmes de conservation, restauration ou gestion durable de la biodiversité type 1 (création, extension, amélioration, financement durable d'aires protégées) ;

- Nombre de personnes dont l'accès aux soins a été amélioré ;
- Nombre de bénéficiaires des dispositifs de réponse aux catastrophes naturelles mis en place et financés.

Aucun indicateur cible ne figure dans la stratégie régionale en raison du nombre important d'activités nouvelles qui ne permettent pas aujourd'hui de disposer d'une situation de référence complète. **Ces indicateurs cibles seront définis à l'occasion de la prochaine stratégie (2024-2028) sur la base de la situation de référence alors disponible.**

Une évaluation ex-post externe de la stratégie sera réalisée à la fin de la période couverte.



5.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Cadre logique de la stratégie océan Indien

IMPACT ATTENDU	OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES
FINALITÉ CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DURABLE ET INCLUSIF DES TERRITOIRES DU SUD-OUEST DE L'OCEAN INDIEN	OBJECTIF GÉNÉRAL N°1 ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES FILIÈRES DE L'ÉCONOMIE BLEUE, VERTE ET CIRCULAIRE PAR UNE APPROCHE ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLE	OS 1.1 – Renforcer la résilience des territoires et populations en promouvant une meilleure gouvernance climatique
		OS 1.2 – Atténuer l'impact des catastrophes naturelles pour les territoires et les populations par une réponse globale articulant connaissance, prévention et préparation aux risques
		OS 1.3 – Valoriser et gérer durablement les ressources naturelles en préservant les écosystèmes et la biodiversité
		OS 1.4 – Soutenir la structuration de filières de l'économie bleue, économie verte et économie circulaire
	OBJECTIF GÉNÉRAL N°2 CONSTRUIRE DES SOCIÉTÉS HUMAINES PLUS INCLUSIVES	OS 2.1 – Développer des filières d'enseignement performantes qui favorisent l'insertion professionnelle
		OS 2.2 – Renforcer le lien social, les solidarités intergénérationnelles et réduire les inégalités
		OS 2.3 – Réduire les inégalités sanitaires et limiter l'occurrence et la portée des maladies transmissibles humaines et animales
	OBJECTIF GÉNÉRAL N°3 CONTRIBUER A UN CADRE DE GOUVERNANCE PUBLIQUE PLUS PROTECTEUR	OS 3.1 – Encourager les États dans la mise en place d'un cadre de gouvernance publique favorable à la stabilité politique, économique et sociale
		OS 3.2 – Renforcer les capacités de médiation politique et diplomatique de la Commission de l'Océan Indien (COI) et de l'Indian Ocean Rim Association (IORA)
	OBJECTIF TRANSVERSAL FACILITER L'INTÉGRATION ÉQUILIBRÉE DES ÎLES DE LA FRANCE DE L'OCÉAN INDIEN DANS LEUR BASSIN	OST.1 – Participer à la mise en cohérence des stratégies et actions de coopération régionale des acteurs publics français par une approche partenariale au sein de la plateforme française de développement régional
		OST.2 – Contribuer à l'identification et la promotion des talents économiques ultramarins et assurer leur information sur les opportunités d'activités liées aux projets soutenus par le Groupe AFD
		OST.3 – Mobiliser l'expertise française privée et publique (avec l'appui d'Expertise France pour l'expertise publique) au sein de la zone dans le cadre des projets de développement

ANNEXE 2: Caractéristiques générales des territoires : populations, économies, inégalités

	COMORES	LA REUNION	MADAGASCAR	MAURICE	MAYOTTE	SEYCHELLES
Population (en M d'habitants)	0,79	0,85	25,6	1,2	0,26	0,094
Population 15-64 ans (%)	57	53	56	71	52,1	70
Superficie (km ²)	1 861	2 512	587 295	2 040	375	460
PIB à prix courant (en Md d'Euros)	0,55	18,1	9	10,9	2 (2014)	1,2
PIB par habitant (en Euros)	691	21 290	374	8 839	8 980 (2014)	12 556
Taux de croissance réel (%) (en valeur pour Mayotte)	2,2	3,1	4,1	3,9	10,5 (2014)	4,4
Taux de chômage (%) (2017)	20	22,8	2,4	7,4	25,9	2,5 (2015)
Taux de chômage des 15-24ans (%)	38,5	44	3,7	22,8	43,1	11
Taux d'activité (%) (2017)	43	61,6	86	58,6	50,5	Nd
Poids de l'agriculture (% emploi) (2017)	62	2	74	7	1	4,1
Dettes publiques (% PIB)	32,1		38,7	61,4		69
Taux de pauvreté selon le seuil de la BM (%)	17,8 (2011)		77,8 (2011)	0,5 (2012)		1,1 (2013)
Indice de Gini	0,45 (2013)	0,39 (2011)	0,42 (2012)	0,35 (2012)	0,49 (2011)	0,46 (2008)
Accès à l'électricité (%)	73,8 (2014)	99,9	16,8 (2014)	99,2 (2014)	94	99,5 (2014)
Accès à l'eau potable (%)	15 (2015)	99,6 (2012)	51,5 (2015)	100 (2015)	80 (2000)	96 (2015)
Abonnés au téléphone mobile (%)	58	104	41	144	Nd	161
Taux de mortalité infantile (‰)	35	6,8	34	12	10	12
Espérance de vie (années)	63 (2015)	80,9 (2015)	66 (2015)	74 (2015)	76,5 (2015)	73 (2015)
Taux d'alphabétisation (15 ans et plus, %)	77,8		64 (2015)	90 (2015)		95 (2015)
IDH	0,49	0,77	0,51	0,78	0,63 (2005)	0,78
Balance commerciale (Biens et services, % du PIB)	-30,1	-25,1	-3,1	-12,4	-25,2 (biens)	-7
Doing Business (2018)	158		162	25		95
Nombre de touristes (en millions)	0,02	0,5 (2017)	0,29	1,3 (2017)	0,05	0,3
Émission de CO ₂ par habitant (2014) (en tonnes)	0,2	4,8	0,1	3,4	Nd	5,4
Part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique (%)	<1	34	30,3	20	5	9
Consommation d'électricité (2015) (en Mds KWh)	0,050	2,7 (2016)	1,4	2,6	0,3 (2016)	0,322

Source : Atlas de l'océan Indien, CEROM juin 2018 / toutes les données sont de 2016 sauf mentions contraires.

ANNEXE 1 : Cadre logique de la stratégie océan Indien

IMPACT ATTENDU	OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES
FINALITÉ CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DURABLE ET INCLUSIF DES TERRITOIRES DU SUD-OUEST DE L'OCEAN INDIEN	OBJECTIF GÉNÉRAL N°1 ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES FILIÈRES DE L'ÉCONOMIE BLEUE, VERTE ET CIRCULAIRE PAR UNE APPROCHE ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLE	OS 1.1 – Renforcer la résilience des territoires et populations en promouvant une meilleure gouvernance climatique
		OS 1.2 – Atténuer l'impact des catastrophes naturelles pour les territoires et les populations par une réponse globale articulant connaissance, prévention et préparation aux risques
		OS 1.3 – Valoriser et gérer durablement les ressources naturelles en préservant les écosystèmes et la biodiversité
		OS 1.4 – Soutenir la structuration de filières de l'économie bleue, économie verte et économie circulaire
	OBJECTIF GÉNÉRAL N°2 CONSTRUIRE DES SOCIÉTÉS HUMAINES PLUS INCLUSIVES	OS 2.1 – Développer des filières d'enseignement performantes qui favorisent l'insertion professionnelle
		OS 2.2 – Renforcer le lien social, les solidarités intergénérationnelles et réduire les inégalités
		OS 2.3 – Réduire les inégalités sanitaires et limiter l'occurrence et la portée des maladies transmissibles humaines et animales
	OBJECTIF GÉNÉRAL N°3 CONTRIBUER A UN CADRE DE GOUVERNANCE PUBLIQUE PLUS PROTECTEUR	OS 3.1 – Encourager les États dans la mise en place d'un cadre de gouvernance publique favorable à la stabilité politique, économique et sociale
		OS 3.2 – Renforcer les capacités de médiation politique et diplomatique de la Commission de l'Océan Indien (COI) et de l'Indian Ocean Rim Association (IORA)
	OBJECTIF TRANSVERSAL FACILITER L'INTÉGRATION ÉQUILIBRÉE DES ÎLES DE LA FRANCE DE L'OCEAN INDIEN DANS LEUR BASSIN	OST.1 – Participer à la mise en cohérence des stratégies et actions de coopération régionale des acteurs publics français par une approche partenariale au sein de la plateforme française de développement régional
		OST.2 – Contribuer à l'identification et la promotion des talents économiques ultramarins et assurer leur information sur les opportunités d'activités liées aux projets soutenus par le Groupe AFD
		OST.3 – Mobiliser l'expertise française privée et publique (avec l'appui d'Expertise France pour l'expertise publique) au sein de la zone dans le cadre des projets de développement

ANNEXE 2 : Caractéristiques générales des territoires : populations, économies, inégalités

	COMORES	LA REUNION	MADAGASCAR	MAURICE	MAYOTTE	SEYCHELLES
Population (en M d'habitants)	0,79	0,85	25,6	1,2	0,26	0,094
Population 15-64 ans (%)	57	53	56	71	52,1	70
Superficie (km²)	1 861	2 512	587 295	2 040	375	460
PIB à prix courant (en Md d'Euros)	0,55	18,1	9	10,9	2 (2014)	1,2
PIB par habitant (en Euros)	691	21 290	374	8 839	8 980 (2014)	12 556
Taux de croissance réel (%) (en valeur pour Mayotte)	2,2	3,1	4,1	3,9	10,5 (2014)	4,4
Taux de chômage (%) (2017)	20	22,8	2,4	7,4	25,9	2,5 (2015)
Taux de chômage des 15-24ans (%)	38,5	44	3,7	22,8	43,1	11
Taux d'activité (%) (2017)	43	61,6	86	58,6	50,5	Nd
Poids de l'agriculture (% emploi) (2017)	62	2	74	7	1	4,1
Dettes publiques (% PIB)	32,1		38,7	61,4		69
Taux de pauvreté selon le seuil de la BM (%)	17,8 (2011)		77,8 (2011)	0,5 (2012)		1,1 (2013)
Indice de Gini	0,45 (2013)	0,39 (2011)	0,42 (2012)	0,35 (2012)	0,49 (2011)	0,46 (2008)
Accès à l'électricité (%)	73,8 (2014)	99,9	16,8 (2014)	99,2 (2014)	94	99,5 (2014)
Accès à l'eau potable (%)	15 (2015)	99,6 (2012)	51,5 (2015)	100 (2015)	80 (2000)	96 (2015)
Abonnés au téléphone mobile (%)	58	104	41	144	Nd	161
Taux de mortalité infantile (‰)	35	6,8	34	12	10	12
Espérance de vie (années)	63 (2015)	80,9 (2015)	66 (2015)	74 (2015)	76,5 (2015)	73 (2015)
Taux d'alphabétisation (15 ans et plus, %)	77,8		64 (2015)	90 (2015)		95 (2015)
IDH	0,49	0,77	0,51	0,78	0,63 (2005)	0,78
Balance commerciale (Biens et services, % du PIB)	-30,1	-25,1	-3,1	-12,4	-25,2 (biens)	-7
Doing Business (2018)	158		162	25		95
Nombre de touristes (en millions)	0,02	0,5 (2017)	0,29	1,3 (2017)	0,05	0,3
Émission de CO ₂ par habitant (2014) (en tonnes)	0,2	4,8	0,1	3,4	Nd	5,4
Part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique (%)	<1	34	30,3	20	5	9
Consommation d'électricité (2015) (en Mds KWh)	0,050	2,7 (2016)	1,4	2,6	0,3 (2016)	0,322

Source : Atlas de l'océan Indien, CEROM juin 2018 / toutes les données sont de 2016 sauf mentions contraires.

ANNEXE 3: Principales inégalités de genre constatées

PAYS/TERRITOIRE	EDUCATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE	ACCÈS AUX SERVICES SANITAIRES ET NOTAMMENT SANTÉ SEXUELLE ET REPRODUCTIVE	DÉMOGRAPHIE	VIOLENCES FAITES AUX FEMMES	ACCÈS AUX INSTANCES DE DÉCISION	CONTEXTE LÉGAL ET COUTUMIER
MADAGASCAR	Taux d'alphabétisation plus faible pour les femmes. Écarts importants dans le supérieur et la formation professionnelle. Inégalités salariales et chômage féminin.	Taux de mortalité maternelle très élevé (353 pour 100 000 naissances). Faible usage contraceptif.	Taux de fécondité chez les adolescentes élevé (147 naissances pour 1 000 filles âgées de 15 à 19 ans, soit un chiffre plus élevé qu'en Afrique Sub-Saharienne).	60 % des femmes indiquent avoir connu une forme de violence ; pratique du mariage précoce, tourisme sexuel.	Faible participation à la sphère politique : Seul 20 % des parlementaires et les ministres sont des femmes.	Les hommes sont toujours considérés par la loi comme les « chefs de famille ». Pénalisation de l'avortement.
MAURICE	Surreprésentation (78 %) des garçons dans les programmes de formation professionnelle. Chômage féminin plus important. Écarts salariaux. Sous-représentation des femmes dans le marché du travail formel. Femmes majoritaires dans le secteur tertiaire (73 %). La microfinance est un levier important pour l'accès au crédit et l'entreprenariat féminin.	Taux de mortalité maternelle en hausse (39 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 2005 à 53 en 2015) mais faible par rapport à la moyenne régionale. Pratique illégale de l'avortement en fait une des premières causes de décès maternels.	Taux de fécondité en constante hausse chez les adolescentes (pourcentage des 15-19 ans enceintes ou mères d'un premier enfant est passé de 10,9 % en 2002 à 12,1 % en 2014).	25 % des femmes subissent des violences domestiques.	Dans le secteur privé, les femmes sont exclues des instances de décision (7 % de femmes dans les conseils d'administration des 50 plus grandes entreprises de Maurice). Dans le secteur politique, amélioration globale dans le temps de la représentation des femmes. 12 % de femmes parmi les parlementaires et les ministres.	Aucune restriction législative dans l'accès à l'héritage, la propriété, les déplacements. Discrimination positive dans le cadre des élections. Avortement autorisé uniquement en cas de danger pour la vie de la mère.
MAYOTTE	Jeunes générations de filles davantage diplômées. Taux d'emploi des femmes croît plus vite que celui des hommes. Femmes connaissent davantage de chômage et de temps partiel que les hommes. Entreprenariat féminin se concentre sur des micro-activités.	Surmortalité féminine (mortalité trois fois plus élevée qu'en Hexagone). Prévalence de l'obésité et diabète chez les femmes. Taux de mortalité maternelle (5 décès pour 10 000 naissances) et infantile (10 enfants sur 1 000 n'atteignent pas l'âge d'un an) élevés. Faible recours à la contraception.	Fort taux de fécondité des femmes. ¼ des femmes qui accouchent à Mayotte sont d'origine étrangère. ½ femmes d'origine étrangère sont à la tête de familles monoparentales.	42 % des femmes déclarent au moins avoir subi un type de violence. Augmente dans les situations de polygamie.	Faible nombre de femmes maires (11,7 %) et d'élues (25 %).	Depuis 2003, interdiction de la polygamie et de la répudiation unilatérale aux personnes en âge de se marier. Selon l'INSEE la polygamie concerne encore 10 % des hommes.
LA RÉUNION	Femmes plus diplômées que les garçons mais demeurent plus inactives, à temps partiel et moins rémunérées que les hommes. Insertion professionnelle : inégalités entre les sexes plus faibles qu'en Hexagone (part de cadres et professions intellectuelles supérieures, salaire net médian, part de salarié.e.s à temps partiel).	Accouchements de mères mineures dix fois plus élevés qu'en Hexagone. Dans 70 % des cas, l'abandon scolaire est lié à la naissance d'un premier enfant.	Taux de monoparentalité deux fois plus élevé qu'en Hexagone. Espérance de vie de 83,6 ans.	Taux globaux de violences légèrement plus élevés qu'en Hexagone : 25 % des femmes ont subi des violences au travail et 5 % du harcèlement sexuel, les violences psychologiques sont 1,5 fois plus élevées qu'en Hexagone.	Une seule femme est maire de l'une des 24 communes réunionnaises.	
SEYCHELLES²⁵	Parité dans la formation initiale. Sous-représentation des filles dans les filières techniques. Faible entreprenariat des femmes.	Recul du taux de fécondité et de mortalité maternelle et infantile. Les services de santé sexuelle ne sont pas ouverts aux mineur.e.s.		Selon une étude menée par le gouvernement, 28 % des femmes ont subi une forme de violence physique et 11 % une forme de violence sexuelle.	20 % de femmes ministres, 25 % de femmes élues au parlement. Aucune femme n'est juge aux Seychelles.	Avortement autorisé uniquement en cas de danger pour la vie de la mère.
UNION DES COMORES	Taux d'alphabétisation plus faible pour les femmes. Écarts importants dans le supérieur et la formation professionnelle. Participation des femmes au marché du travail de 30 %. Difficulté d'accès au crédit bancaire (microfinance constitue la principale alternative).	Taux de mortalité maternelle très élevé (353 pour 100 000 naissances). Taux de fécondité élevé (4,5). Faible utilisation de la contraception (20 % des femmes).	40 % des ménages sont monoparentaux et féminins.	Selon une étude menée par le gouvernement, 30 % des femmes subissent une violence domestique.		Pénalisation de l'avortement. Application parallèle des règles coutumières, du droit musulman et du droit moderne. Société matrifocale (héritage de la terre aux filles) mais les hommes assurent la gestion des biens.

Source : profils genre réalisés par l'AFD pour La Réunion, Mayotte, Madagascar, Comores et Maurice (2016-2018). Pour les Seychelles, données issues de l'ONU Femmes.

²⁵ Source pour les Seychelles : <https://www.un.org/womenwatch/daw/Review/responses/SEYCHELLES-English.pdf>

ANNEXE 4: Principales observations constatées du changement climatique, tendances et effets à venir

PAYS/TERRITOIRE	PRINCIPALES OBSERVATIONS CONSTATÉES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE		TENDANCES ET EFFETS À VENIR
LA RÉUNION	Augmentation significative des températures. Grande hétérogénéité territoriale dans le régime des pluies.		Hausse des températures moyennes de l'ordre de 0,15°C à 0,2°C par décennie. Phénomène des alizés plus soutenu en hiver. Précipitations : Modification dans la saisonnalité des événements pluvieux extrêmes. Seule la région sud-ouest subit une évolution statistiquement significative à la baisse (entre -6 % et -8 % par décennie), ailleurs tendances peu significatives au regard de la variabilité intrinsèque du système. Baisse globale des précipitations. Estimation d'une élévation du niveau de la mer entre 30 cm et 1 m selon les scénarios jusqu'en 2100 (Source : Météo France). Migration significative des pics d'intensité des cyclones très intenses vers le sud sur les 30 dernières années sur le bassin du Sud-Ouest de l'océan Indien. Multiplication d'espèces exotiques envahissantes sur habitats déjà fragmentés et soumis aux pressions anthropiques.
MADAGASCAR	Cyclone (intensité, vents forts). Perturbations du régime pluviométrique. Augmentation significative du nombre de jours secs. Élévation moyenne du niveau de la mer de 7 à 8 mm/an.		Intensité accrue des cyclones. Partie nord de l'île plus touchée par les cyclones. Pertes humaines suite aux cyclones et destruction d'infrastructures (sociales, agricoles, administratives). Modifications dans le régime saisonnier des précipitations. Précipitations moyennes annuelles diminuées d'ici la fin du siècle mais augmentation probable de la fréquence des épisodes de fortes pluies. Augmentation probable de l'occurrence d'épisodes de sécheresse et de vagues de chaleur. Diminution des rendements agricoles. Migration des foyers de maladies vers les Hautes Terres. Recrudescence des invasions acridiennes.
MAURICE	Réchauffement de la surface de l'océan. Baisse des précipitations annuelles avec des épisodes plus violents. Intensité accrue des cyclones. Hausse du niveau de la mer de 2,1mm/an sur les 10 dernières années.		Evolution des dépressions tropicales en cyclone (vents supérieurs à 165 km/h). Saison sèche plus longue, baisse de la pluviométrie (de 1930 à 2000, la pluviométrie moyenne a diminué d'environ 12 %) et intensification des phénomènes extrêmes (inondations « flash floods » et sécheresse). Pluies diluviennes courtes et plus intenses. Élévation significative du niveau de la mer (<i>le niveau de la mer devrait croître de 5 cm d'ici 2020, de 16 cm d'ici 2050 et de 48 cm d'ici 2100</i>). Erosion côtière et écosystèmes coralliens fortement dégradés (linéaire côtier 320 km). Risques accrus de maladies.
MAYOTTE	La température a augmenté de 1°C depuis 1960. Diminution de la pluviométrie annuelle de l'ordre de -8 % par décennie depuis 1960. Hausse de 0,40 mm/an du niveau de la mer ces dernières décennies.		Augmentation de la température annuelle moyenne diurne et nocturne. Modification des trajectoires des tempêtes et des cyclones. Pertes humaines plus importantes (scénario à 25 000 morts si cyclone de catégorie 5). Destruction d'infrastructures. Baisse des précipitations durant la saison sèche et augmentation durant la saison humide. Diminution des rendements agricoles. Impacts sur les récifs et le lagon.
SEYCHELLES	Inondations. Augmentation de la température moyenne des eaux marines et du niveau de la mer.		Modification des axes de circulation des cyclones qui pourront toucher les Seychelles jusqu'ici relativement épargnées. Réchauffement des eaux de la mer induit des modifications dans la présence des ressources halieutiques (thon). Phénomènes parasitaires (terrestres et marins).
UNION DES COMORES	La température a augmenté de 1°C depuis 1960. Diminution de la pluviométrie annuelle de l'ordre de -8 % par décennie depuis 1960. Hausse de 0,40 mm/an du niveau de la mer ces dernières décennies.		Augmentation de la température annuelle moyenne diurne et nocturne. Modification des trajectoires des tempêtes et des cyclones. Baisse des précipitations durant la saison sèche et augmentation durant la saison humide. Pertes humaines plus importantes. Destruction d'infrastructures. Diminution des rendements agricoles.

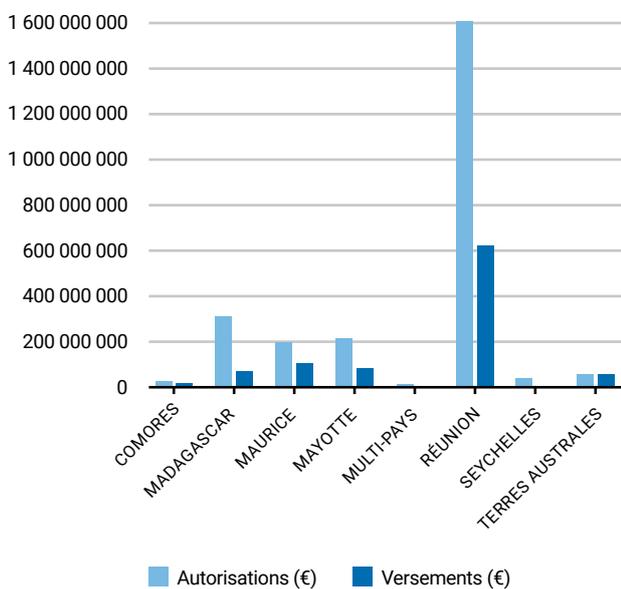
Source : note analytique, Initiative océan Indien, AFD, AETS Février 2018.

ANNEXE 5 : Bilan des activités du Groupe dans l'océan Indien (2015-2018)

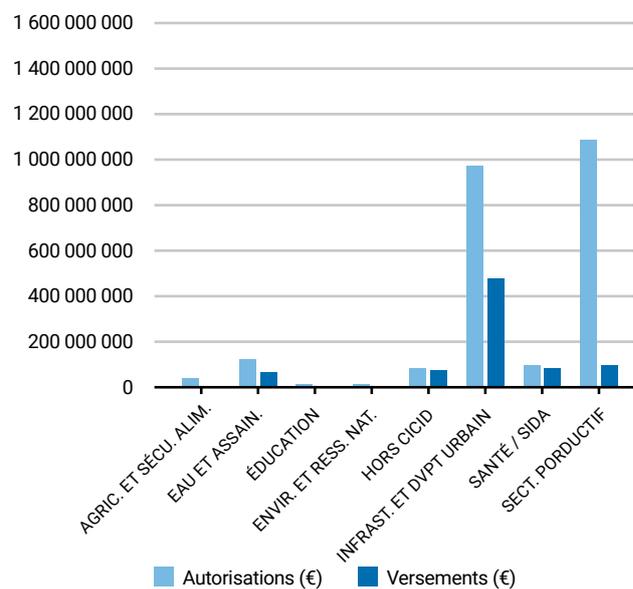
Bilan des activités du Groupe sur la période 2015 - 2018

Total autorisations 2015 - 2018	2 445 M€
Total autorisations à co-bénéfice climat	239 M€
Total autorisations à co-bénéfice genre	13 M€
Total du Coût-Etat²⁶ mobilisé	37 M€

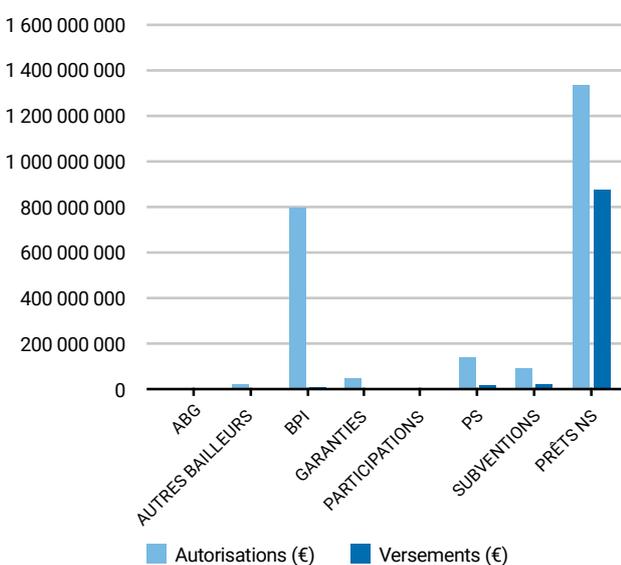
Autorisations et versements du Groupe par pays et territoire entre 2015 et 2018



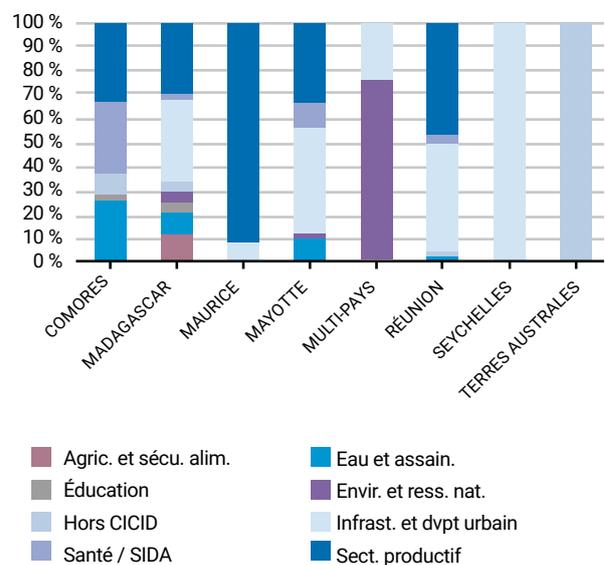
Autorisations et versements du Groupe par secteur entre 2015 et 2018



Autorisations et versements du Groupe par instrument entre 2015 et 2018



Répartition sectorielle des autorisations dans chaque pays et territoire



²⁶ On appelle « coût État » d'un prêt de l'AFD le coût pour l'État de la mise à disposition des ressources budgétaires permettant la bonification pour un prêt donné, après actualisation des flux futurs.

LISTE DES SIGLES

ACP: Afrique-Caraïbe-Pacifique

AFD: Agence Française de Développement

APD: Aide publique au développement

BAD: Banque Africaine de Développement

CDC: Caisse des Dépôts et Consignations

CESER: Comité économique, social et environnemental régional

CICID: Comité interministériel de la coopération internationale et du développement

COI: Commission de l'océan Indien

COMESA: Common Market for Eastern and Southern Africa

DCP: Document-cadre de partenariat

DROI: Direction régionale océan Indien

FAO: Food and Agriculture Organization

FED: Fonds européen de développement

FEXTE: Fonds d'expertise et de transferts d'expérience

FICOL: Facilité de financement pour les collectivités locales

IORA: Indian Ocean Rim Association

MEAE: Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

MOM: Ministère des Outre-mer

ODD: Objectifs du développement durable

OG: Objectif général

OIF: Organisation Internationale de la Francophonie

OS: Objectif spécifique

OSC: Organisations de la société civile

OT: Objectif transversal

PCFOI: Plateforme de coopération de la France de l'océan Indien

PEID: Petits États insulaires en développement

PETI: Petits États et territoires insulaires

PIROI: Plateforme d'intervention régionale de l'océan Indien

PNUD: Programme des Nations-Unies pour le Développement

POS: Plan d'orientation stratégique

PPP: Pays pauvre prioritaire

PRCC: Programme de renforcement des capacités commerciales

PTOM: Pays et territoires d'Outre-mer

RNB: Revenu national brut

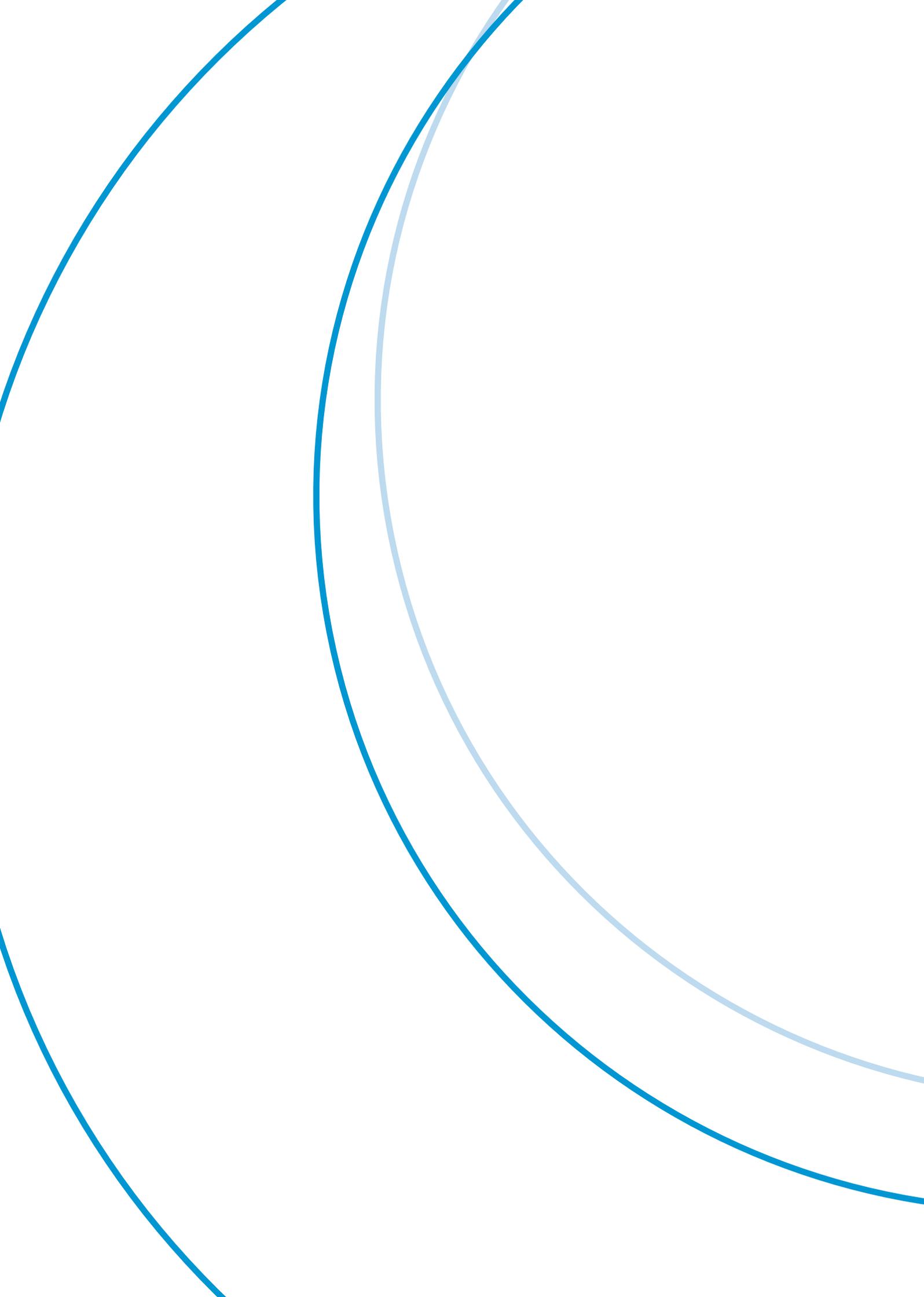
RUP: Région ultrapériphérique

TAAF: Terres Australes et Antarctiques Françaises

UCCIOI: Union des chambres de commerce et d'industrie de l'océan Indien

UICN: Union internationale pour la conservation de la nature

ZEE: Zone économique exclusive



Qu'est-ce que l'AFD ?

Le groupe Agence française de développement (AFD) est un établissement public qui met en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale. Il finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et durable.

Climat, biodiversité, paix, éducation, urbanisme santé, gouvernance... Nos équipes sont engagées dans plus de 4000 projets à fort impact social et environnemental dans les Outre-mer français et 115 pays. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable (ODD).

Le groupe AFD réunit l'AFD ainsi que sa filiale Proparco, dédiée au financement des acteurs du secteur privé. En 2018, les engagements financiers du groupe se sont élevés à 11,4 milliards d'euros.

<http://www.afd.fr>

**DIRECTION RÉGIONALE
OCÉAN INDIEN**

Comores, Madagascar, Maurice, Mayotte, Réunion, Seychelles, TAAF

44 rue Jean Cocteau - BP 20026 - 97471 Sainte Clotilde cedex
Tél.: +262 262 90 00 90 - Fax: +262 262 21 74 58

AGENCE DE LA RÉUNION

44 rue Jean Cocteau - BP 20026 - 97471 Sainte Clotilde cedex
Tél.: +262 262 90 00 90 - Fax: +262 262 21 74 58
afdsaintdenis@afd.fr

AGENCE DE MAYOTTE

Résidence Sarah, place du Marché
BP 610 Kawéni - 97600 Mamoudzou
Tél.: + 262 269 64 35 00 - Fax: + 262 269 62 66 53
afdmamoudzou@afd.fr

AGENCE DE L'ÎLE MAURICE

Bureau 310, 3^e étage - Bâtiment Dias Pier
Le Caudan Waterfront - PORT-LOUIS
Tél.: + 230 213 64 00
Fax: + 230 213 64 01
afdportlouis@afd.fr

AGENCE DE MADAGASCAR

23, rue Razanakombana
Ambohitovo BP 557 - ANTANANARIVO
Tél.: (261 20) 22 200 46 à 48 - Fax: (261 20) 22 347 94
afdantananarivo@afd.fr

AGENCE DE MORONI

Avenue du Général de Gaulle - B.P. 71 - MORONI
Tél.: (269) 773 29 10 / (269) 773 35 06 - Fax: (269) 773 22 88
afdmoroni@afd.fr

**AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT**

Tél.: +33 1 53 44 31 31 – Fax.: +33 1 44 87 99 39
5, rue Roland Barthes, 75598 Paris Cedex 12 – France

www.afd.fr